

**VSP**  
Municipalité  
**Village St-Pierre**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ VILLAGE SAINT-PIERRE

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité que :**

PAR LA PRÉSENTE, LA SOUSSIGNÉE DONNE AVIS QUE: Lors de la séance régulière du mercredi le 2 juin 2021 par téléconférence et téléphone, le règlement portant le numéro 2021-071 intitulé « Règlement de gestion contractuelle » a été adopté

Ledit règlement 2021-071 entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité au 485, Village Saint-Pierre nord, Village St-Pierre, tél (450)756-2592, cellulaire 450 540-5401.

**DONNÉ À VILLAGE SAINT-PIERRE CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2021**

*Edith Gagné*

Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, résidente à Village St-Pierre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil ainsi qu'entre 11h00 et 16h00 soit au bureau municipal et au dépanneur et sur le site internet de la municipalité ce troisième (3<sup>ième</sup>) jour du mois de juin 2021. En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de juin 2021.

*Edith Gagné*

Édith Gagné, directrice générale et  
Secrétaire-trésorier  
Directrice générale